

CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LE PREAVIS N° 9/12 « COLLEGE PETIT CHENE »

Au Conseil communal d'Aubonne,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission est composée de Mesdames Anne-Marie Piguët, Catherine Zweifel, Sandra Linder, Monsieur Sébastien Nyitraï, et du soussigné rapporteur.

Au vu du laps de temps quelque peu écourté pour rapporter, il a été fait appel aux suppléants ; Mme Christine Dubugnon et M. Denis Berger

La Commission s'est réunie à deux reprises et s'est déplacée à Genève pour visiter les classes modulaires faisant l'objet du présent préavis. Elle longuement entendu Mme Gisèle Burnet et M. Michel Crottaz , respectivement Municipaux des écoles et des bâtiments. La Commission les remercie pour leur disponibilité et les réponses apportées aux nombreuses questions.

1) PREAMBULE :

Fin mai, un appel d'offre a été lancé par l'entreprise DM Bau SA auprès d'une série de communes pour l'achat d'un bâtiment scolaire. Cette construction composée de huit classes modulaires (.. et non pas de 8 Portacabines) a été montée en 2005 pour le collège Sismondi de Genève.

Notre Municipalité, consciente des futurs besoins en locaux scolaires, s'est rendue sur place et au vu de l'intérêt également marqué par une demi douzaine d'autres communes a dû rapidement prendre une option sur cet objet. Les présidents de la COFIN, de la COGEST de notre conseil ainsi que celle de l'ASSAGIE ont été également consultés pour leur demander leur accord de principe. En quelques jours et au vu du ratio d'acquisition très favorable, ces classes modulaires ont ainsi trouvé un nouvel acquéreur, sans toutefois avoir l'aval du Conseil.

Il s'agit maintenant de se prononcer sur le bienfondé de cet achat. Nos Autorités ont pris ce que nous qualifierons un « risque d'entrepreneur » en agissant de la sorte ; se souciant plus du fond que de la forme. La commission a également décidé de rapporter dans cet état d'esprit.

2) HISTORIQUE SCOLAIRE

Comme mentionné dans le préavis, la Loi sur l'Ecole Obligatoire (LEO) votée en 2011 est très gourmande en locaux scolaires. Ceci provient du fait que pour l'enseignement du français, de l'allemand et des mathématiques l'effectif initial est divisé en deux groupes pour un enseignement en parallèle mais à des niveaux différents. Il est important de souligner que ces répartitions de classes doivent s'effectuer rapidement, entre deux période de cours.

3) LES ACTEURS

La direction des écoles a 3 interlocuteurs :

1. **L'ASSAGie** : association intercommunale agissant comme un conseil exécutif gérant un budget et des comptes. Elle gère ce qui est parascolaire, mobilier et transport. La direction des écoles informe l'ASSAGie du nombre des élèves ainsi que des besoins en locaux. Elle regroupe les communes suivantes : Aubonne, Gimel, Etoy ,Féchy, Allaman, Montherod, Bougy, St Livres, Lavigny, Saubraz, Buchillon et dans une moindre mesure, Essertines et St Oyens. L'ASSAGie est pilotée par le CODIR (conseil de direction)
2. **La DGEO** organe cantonal dont l'ASSAGie reçoit les enveloppes budgétaires en fonction du nombre d'élèves.
3. **La Municipalité** pour les murs et ... les tableaux noirs !

Notons que l'ASSAGie peut être propriétaire des murs, mais non pas du terrain, qui doit être mis à disposition par la commune concernée.

Quant à HARMOS, c'est l'harmonisation de l'enseignement au niveau romand. Elle influe sur l'enseignement, la matière et les livres utilisés.

4) POSITION AUBONNOISE

L'ancien chef lieu aubonnois, considéré comme centre régional scolaire, accueille également pour cycle secondaire des élèves provenant des communes susmentionnées. Nos Autorités souhaitent fortement conserver ce cycle en nos murs. Cet engagement, motivé par une longue expérience en la matière (référence au niveau cantonal) est synonyme de dynamisme pour notre bourgade tant au niveau social, culturel, que commercial et pérennise ainsi une certaine qualité de vie aubonnoise.

5) FUTURS BESOINS SCOLAIRES

En février dernier, la direction des écoles communiquait officiellement à nos Autorités ainsi qu'à l'ASSAGIE les estimations des futurs besoins scolaires :

- plus de 20 classes pour 2015-2016
- dont 10 classes pour la rentrée scolaire d'août 2013

Une étude, beaucoup plus précise est actuellement en fin d'élaboration. Elle englobe les besoins jusqu'à l'horizon 2030 et a pour but de définir les inventaires actuels des besoins en fonction de la LEO et ceux à venir, fonction des projections démographiques.

Une étude sur les transports est également en cours. Rappelons que ceux –ci coûtent environ 1.5 mio/an à l'ASSAGIE. Il s'agira comme on le voit, de comprimer les coûts ainsi que l'empreinte écologique.

A court terme, l'obligation nous est donnée que le cycle secondaire soit réuni sur un même site (on entend par même site, des bâtiments distants de moins d'un kilomètre, permettant aux élèves et aux enseignants de changer de classes dans de brefs délais.)

Cette transition doit débuter en 2013 et se terminer vers 2016.

6) AVENIR DES ECOLES

Les divers acteurs vus précédemment sont en pleine réflexion. Plusieurs variantes sont à l'étude. Les bonnes réponses dépendront notamment des premières expériences suite à la mise en place de la LEO. Cela dépendra également des besoins démographiques, et de l'accessibilité aux sites. Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives, mais l'avenir de nos écoles semble passer par des extensions situées dans le quartier du Chêne. Ceci permettrait de garder le secondaire dans nos murs, de diminuer le coût des transports et de pouvoir veiller plus aisément sur les écoliers.

L'achat de ces huit classes -si vous l'acceptez- ne préjugera en rien du lieu d'extension des futurs bâtiments scolaires, mais répondra à une urgence, tout en nous laissant du temps pour une réflexion qui reste complexe.

7) ASPECTS TECHNIQUES ET FINANCIERS

La surface totale des planchers des classes est de 543 m² pour un coût d'achat + infrastructures devisés à Frs 700'000.-. Ceci nous donne un ratio de 1289.-/m² pour des classes ayant été utilisées 6 ans. L'estimation « grosse maille » donnée par le fabricant est de 2600.-/m² pour un bâtiment similaire neuf, soit + 100%.

Selon la fiche technique, ce type de bâtiment modulaire hybride, si entretenu correctement a une durée de vie comparable à celle d'un bâtiment

construit de manière conventionnelle. La longévité des éléments de construction exposés aux intempéries est de 10 à 20 ans, celle de la structure porteuse dépasse les 50 ans. Nous pouvons admettre ainsi une longévité d'encore une bonne vingtaine d'années pour ces éléments modulables.

Il semblerait qu'en comparaison des coûts estimés à Frs 600'000.- par classe lors de la construction d'une école, cette solution de classes modulaires a un bel avenir devant elle. La commune d'Etoy s'en est d'ailleurs inspirée lors de la construction de son collège au sud du village.

Les murs actuellement en panneaux sandwich seront revêtus d'une isolation extérieure (en lieu et place de la climatisation initialement prévue). Le chauffage sera assuré par des radiateurs alimentés par une chaudière à gaz. Nous notons qu'il n'y aura pas de WC dans cette installation, ni de lavabo dans les classes. Cependant une alimentation en eau est prévue, permettant le cas échéant à palier à ce manque.

La surface de chaque classe est de 65 m² soit de 15 m² inférieure aux généreuses normes cantonales calculées pour 24 élèves. Cependant au vu de leur utilisation comme classe de dégagement lors de cours à effectifs réduits, la surface doit s'avérer suffisante.

Cette installation sera soumise à enquête publique, les propriétaires de la Rose des Vents, ainsi que les locataires ont été approchés. Une dérogation sera demandée pour implanter le bâtiment plus proche de la limite de propriété, ceci à fin d'empiéter le moins possible sur la cour.

8) INTERROGATIONS

A la question, pourquoi devons-nous prendre une décision si rapide ? la réponse est étayée par les éléments suivants :

- le bâtiment modulaire actuellement monté au collège Sismondi à Genève doit être évacué pour la prochaine rentrée scolaire.
- La direction scolaire souhaite pouvoir utiliser ces locaux au plus vite. Etant fréquemment à la recherche de classes de dégagement ou de classes d'accueil, ces locaux scolaires sont déjà les bienvenus. Ils devraient être opérationnel pour la rentrée scolaire 2012

Quel avenir sur le long terme pour ces classes modulaires ? Vont-elles diminuer le nombre de classes à construire d'ici 3 à 4 ans ?

Actuellement il n'est pas garanti que cela ait un impact. Cela dépendra notamment des négociations avec l'ASSAGIE, de la DGEO, de l'expérience avec ces modules. Le cas échéant, des communes de l'ASSAGIE ont déjà signifié leur intérêt pour les racheter.

En revanche, l'achat de ces modules qui rappellent le, répondra au besoin impératif en classes d'ici une année, permettra aux Autorités, à l'ASSAGIE, et à la direction des écoles de réfléchir en profondeur et sereinement aux futurs besoins scolaires et à leur localisation.

9) VŒUX

Ces éléments modulables, seront construits sur deux niveaux. Il est prévu d'accéder au niveau supérieur par quatre escaliers posés perpendiculairement à la façade côté cour et accédant directement à chaque porte des quatre classes supérieures.

Si cette solution est semblait-il la moins onéreuse, elle n'offre pas d'abri correct contre les intempéries, ni d'espace suffisant devant les portes d'entrée.

La commission souhaite que dans une optique d'utilisation à long terme, ces accès soient redéfinis par un système de coursive parallèle à la façade et servant aussi de protection contre la pluie. Ces modifications tiendront également compte des normes de sécurité usuelles.

La commission est consciente que cela engendrera des frais supplémentaires estimés à environ 10%, mais cela permettra un usage plus aisé, plus pratique et plus sûr. Ces éléments en métal étant facilement démontables, ils pourront également être réutilisés en cas de vente du système modulaire.

10) RAPPORT DE LA COFIN

Le rapport de la COFIN est joint en annexe à la présente

11) SYNTHÈSE ET CONCLUSIONS

Nous pouvons résumer ce qui précède de la manière suivante :

- La commune d'Aubonne, centre régional scolaire, souhaite conserver le cycle secondaire.
- Suite au passage de la LEO, nous avons impérativement besoin de locaux scolaires pour la rentrée scolaire 2013.
- Nous avons la possibilité de nous équiper de 8 salles de classes à moins de Frs 100'000.- l'unité.
- Ce bâtiment modulaire peut aisément être démonté et revendu dans le cadre de l'ASSAGIE
- Cet achat va nous donner du temps pour continuer une réflexion aux paramètres multiples.
-

Fort de ce qui précède, la commission unanime, se rallie aux conclusions du préavis et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal n°9/12 relatif au Collège Petit Chêne,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

de voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

- autorise la Municipalité à acquérir huit classes modulaires d'occasions,
- autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet,
- accorde un crédit de Fr. 700'000.- TTC pour l'achat et la réalisation des travaux de mise en place des classes du Petit Chêne
- autorise la Municipalité à recourir à l'emprunt pour tout ou partie du montant, aux meilleures conditions du moment, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal
- autorise la Municipalité à amortir cet investissement pendant 10 ans.

Aubonne, le 25 juin 2012

Pour la Commission, le rapporteur :

Egger Jean-Philippe